



Défaut récurrent apres remplacement sous garantie

Par **calou566**, le **28/01/2009** à **22:09**

la plateau en bois d'une table se fend très largement sur toute la longueur, après un premier remplacement le même défaut réapparaît. le vendeur (hors présence de responsable) lors de ma dernière visite me dit que toutes les tables de ce modèle présentent ce grave défaut. la responsable me dit que la garantie ne s'applique que depuis la date du jour d'achat. donc après un troisième changement, voir un énième, j'aurais à expiration de la garantie une table hors d'usage.

quels sont mes droits à avoir une table en bon état, étant disposé à changer de modèle.
Bien à vous, vous remerciant par avance

Par **frog**, le **28/01/2009** à **22:22**

Hello,

Un peu de lecture pour commencer :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_de_vente_en_France#Garantie_des_vices_cach.C3.A9s

Que disent les clauses du contrat de vente (l'avez vous encore sous la main) ? Si elles sont plus favorables que la loi, prévalez vous en.

Par **calou566**, le **31/01/2009** à **09:38**

Je vous remercie de votre réponse et de sa célérité.
Je pense avoir la solution à mon problème.
Encore merci.
Bien à vous .